

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, doit se tenir au sein du conseil municipal un débat annuel « sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette » de la commune. Le rapport, support au débat d'orientations budgétaires, comporte également « une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs » afin de présenter les charges de personnel.

Ce débat, organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, constitue une première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif (BP).

Il est à noter enfin que le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a été précisé par un décret en date du 24 juin 2016. Conformément à la réglementation, le ROB précise notamment la structure et la gestion de la dette ou encore les éléments relatifs aux effectifs.

Ce rapport contient ainsi dans un premier temps une présentation du contexte législatif, économique et social dans lequel les orientations budgétaires sont définies pour 2025, puis dans une seconde partie partant de la situation financière et de ses contraintes, la présentation des engagements de la Ville de Chenôve, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent, pour l'année 2025.

L'exercice prospectif s'avère particulièrement délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement.

L'intégralité des chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels. Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du Budget Primitif (BP) 2025 au mois de mars prochain.

Table des matières

Table des matières	2
I. LE CONTEXTE DE DÉFINITION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	3
A. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.....	3
1. Une croissance mondiale résiliente malgré des perspectives incertaines.....	3
2. Une situation française qui inquiète	5
3. Chenôve, une ville qui poursuit sa mutation dans un environnement à fort besoin d'intervention publique.....	7
B. UNE ABSENCE DE LOI DE FINANCES POUR 2025	8
1. Les hypothèses de construction du budget de l'Etat	8
2. Les dispositions spécifiques du projet de loi de finances concernant les collectivités territoriales 10	
II. LES ORIENTATIONS POLITIQUES CADRANT LA CONSTRUCTION DU BUDGET	11
A. UNE TRAJECTOIRE DE RECETTE REALISTE ET RESPONSABLE.....	12
1. Valoriser le produit des services proposés par la Ville.....	12
2. Des taux de fiscalité maintenus dans un contexte difficile	13
3. Un niveau de dotation incertain eu égard aux perspectives financières de l'Etat.....	13
B. LES PRINCIPALES HYPOTHESES DE DEPENSE	14
1. Une maîtrise de la trajectoire des dépenses de personnel.....	14
2. Des dépenses de fonctionnement marquées par la poussée inflationniste.....	15
3. Une volonté forte de maintenir le niveau des subventions au CCAS et aux associations	16
C. L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DE LA COLLECTIVITE	16
D. SITUATION DE LA DETTE AU 31/12/2024	17
E. LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE	19
III. ETAT DU PERSONNEL.....	21
A. CONTEXTE BUDGETAIRE RESTREINT ET IMPACT SUR LA MASSE SALARIALE	22
1. Optimisation des ressources humaines et réduction des effectifs	22
2. Impact des réformes sur la masse salariale	22
3. Maîtrise des dépenses et redéploiement des ressources.....	23
B. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET AJUSTEMENTS NECESSAIRES.....	23
C. TEMPS DE TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL.....	24

I. LE CONTEXTE DE DÉFINITION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le monde continue de traverser des crises sans discontinuer depuis 2019. Si la crise sanitaire semble déjà passée, la recrudescence des conflits internationaux et leur impact sur l'économie mondiale sont encore bien présents et continuent de fragiliser la France dans un contexte d'instabilité politique inédit.

A. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1. Une croissance mondiale résiliente malgré des perspectives incertaines

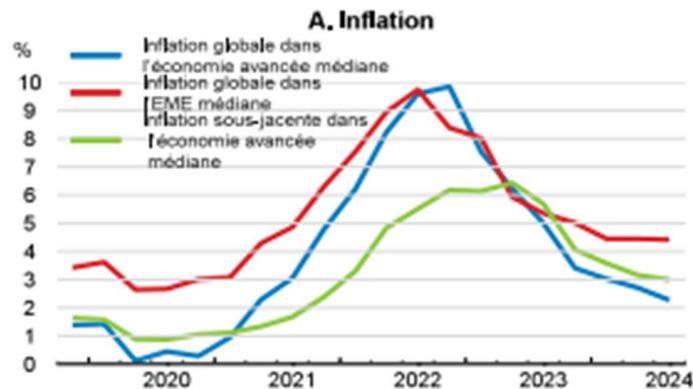
	2023	2024	
		Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de mai
Monde	3.1	3.2	0.1
G20 ¹	3.4	3.2	0.1
Australie	2.0	1.1	-0.4
Canada	1.2	1.1	0.1
Zone euro	0.5	0.7	0.0
Allemagne	-0.1	0.1	-0.1
France	1.1	1.1	0.4
Italie	1.0	0.8	0.1
Espagne ²	2.5	2.8	1.0

Prévisions de croissance, Source OCDE

Si l'année 2024 a vu persister les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, la baisse de l'inflation, le redémarrage du commerce mondial et la dynamique du secteur des services ont permis de contrebalancer les conséquences négatives des conflits pour soutenir la croissance qui s'établirait à 3,2 % au niveau mondial. La fin d'année a également vu se dessiner une perspective d'assouplissement des taux directeurs des principales puissances mondiales.

La stabilité de la croissance ne doit pas masquer les divergences importantes de situation selon les pays. Ainsi, si la croissance a été robuste dans plusieurs pays développés comme le Japon, les Etats-Unis, la Corée ou encore l'Espagne, elle demeure faible pour la zone euro dans sa globalité à + 0,7 % qui pâtit de la faible dynamique des principales économies, l'Allemagne en tête suivie de la France et de l'Italie.

Les économies émergentes poursuivent leur dynamique de croissance forte, portées par les mastodontes asiatiques (Chine, Inde, Indonésie) dont la croissance se situe ou dépasse les 5 % sur un an.



Evolution de l'inflation, Source OCDE

L'inflation a poursuivi son repli dans la plupart des économies mondiales en bénéficiant d'une évolution des prix faibles, voire négative, de l'énergie et des biens ainsi qu'à une croissance modérée des prix de l'alimentation.

Les prévisions de l'OCDE pour les années à venir restent optimistes avec une croissance qui se maintiendrait à 3,3 % sur 2025 et 2026 et une reprise pour la zone euro (grâce à l'Allemagne) à 1,3 % et 1,5% sur les deux prochaines années. On peut s'attendre à une poursuite des perspectives positives (désinflation, hausse des échanges mondiaux et progression des salaires) malgré une croissance de la consommation privée atone, bridée par la faiblesse de la confiance des consommateurs qui trouve toujours refuge dans l'épargne.

Toutefois, des éléments d'inquiétudes importants subsistent, notamment avec la poursuite, à court-terme, de tensions géopolitiques fortes un peu partout sur le globe. Ainsi, les tensions en mer de Chine et en mer Rouge, si elles venaient à s'accroître pourraient peser sur la reprise du commerce mondial en augmentant de façon importante le coût du fret maritime, déjà fortement impacté par les actions des rebelles Houthis.

Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient pourraient finir par avoir un impact sur le reflux du prix des matières premières constatés ces derniers mois, notamment sur la trajectoire envisagée de l'énergie et du pétrole en tête.

Politiquement, le résultat des élections aux Etats-Unis, avec l'accentuation probable des politiques protectionnistes pourrait dégrader les balances commerciales de certaines zones exportatrices et être un facteur de reprise de l'inflation.

Enfin, la forte volatilité des marchés financiers reste un facteur sous-jacent de risque avec la possibilité de correction brutale des cours et de perte de confiance des investisseurs.

A moyen terme, les perspectives de croissance restent limitées et les besoins structurels de réformes pour faire face au niveau alarmant de l'endettement public sont autant d'obstacles au développement de l'économie mondiale.

L'incertitude quant à la trajectoire de la croissance reste majeure et explique la difficulté d'anticipation des organismes internationaux avec, à la fois, des risques de déstabilisations rapides importants, comme des possibilités de regain de confiance suivant l'évolution du contexte international.

2. Une situation française qui inquiète

L'évolution de la situation française est inquiétante avec des résultats 2024 décevants dans un contexte de maintien de la croissance mondiale et des perspectives marquées par l'instabilité politique.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.
Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

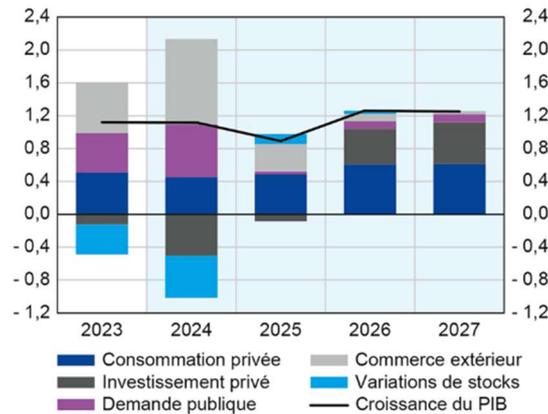
Source Banque de France

La croissance de la France resterait modérée en 2024, portée par le commerce extérieur et les dépenses publiques mais pâtissant d'une reprise modérée de la consommation, malgré les effets positifs de la désinflation, et d'un repli de l'investissement privé, échaudé par les incertitudes politiques.

Les perspectives des exercices ultérieurs montrent une atonie de la croissance qui s'explique par l'anticipation du durcissement de la politique budgétaire attendue pour lutter contre l'augmentation du déficit français. Les éléments de croissance découleront donc d'un retour de la consommation lié à l'accélération des salaires réels et à la diminution du taux d'épargne des ménages, qui resterait toutefois à des niveaux historiquement hauts. Les investissements privés, pénalisés en 2024 par les coûts de financement et, en 2025, par l'incertitude fiscale et budgétaire devraient repartir à partir de 2026 dans un contexte attendu d'assouplissement de la politique monétaire (baisse attendue des taux d'intérêts) et des besoins tendanciels d'investissement dans les transitions numériques et énergétiques dans une période de reprise de l'activité et de maintien de marges élevées.

Graphique 2 : Contributions à la croissance du PIB réel

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)

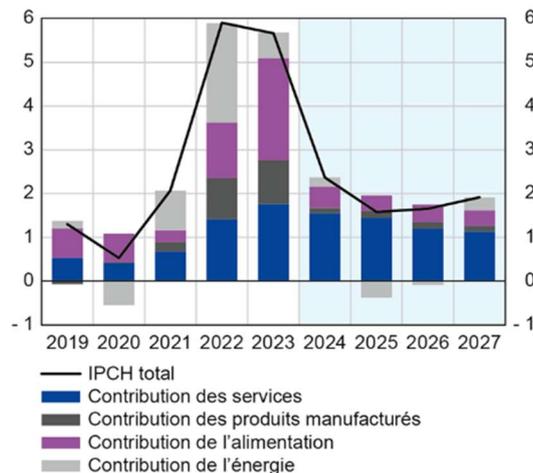


Sources : Insee jusqu'en 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

L'inflation devrait s'inscrire durablement sous le seuil des 2 %, une diminution expliquée par une déflation des prix de l'énergie (diminution des tarifs réglementés dès les débuts 2025, faiblesse du cours du pétrole) et par un recul progressif de l'inflation des services qui avait fortement augmentés depuis 2022. A moyen terme, la diminution des prix de l'énergie devrait ralentir voire repartir conjoncturellement à la hausse.

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

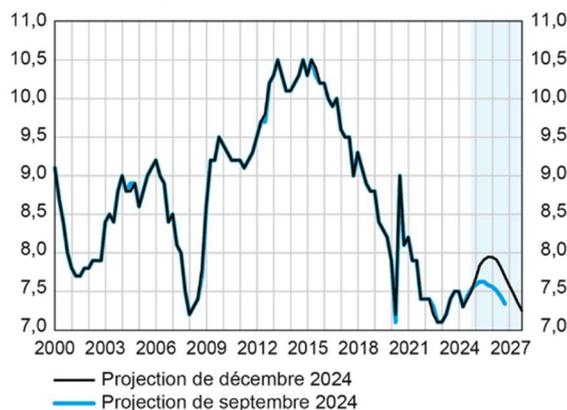
Après plusieurs années de croissance des salaires dans le secteur marchand plus faible que le niveau de l'inflation, les courbes se sont inversées depuis le deuxième trimestre 2024 et devraient continuer dans cette dynamique sous l'effet des gains de productivité et de la baisse de l'inflation. La progression du taux de chômage pèsera tout de même sur la progression des salaires avec des hausses prévues en 2025 et 2026 consécutivement à la moindre activité

attendue des branches marchandes et au rebond des gains de productivité après une période record pour la création nette d'emploi (+ 1,1 millions depuis 2019).

La banque de France estime que la hausse du taux de chômage est conjoncturelle et devrait redescendre à son niveau de 2024 dès 2027 portée par une reprise de l'activité et la stabilité du cycle de productivité attendues à cet horizon.

Graphique 6 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Les perspectives des collectivités françaises et de l'Etat sont globalement plus dégradées que celle de l'économie globale du fait du poids du déficit et de la dette publique. En 2024, le solde public devrait atteindre - 6,1 % du PIB et rester autour des - 5,5 % pour 2025 au vu du contexte politique national. Si la politique à mettre en place n'est pas connue à l'heure actuelle, elle nécessitera des réductions de dépenses tant sur l'aide à l'investissement privé que sur le financement des collectivités avec un montant de dette publique qui devrait se stabiliser autour des 120 points de PIB, supérieur de 30 points à la moyenne de la zone euro.

La Banque Postale, dans sa note de conjoncture dédiée aux collectivités, estime que l'épargne brute des collectivités devrait accuser une diminution de l'ordre de 7,8 % en 2024 sous l'effet de ciseau constaté depuis 2023 de hausse plus importante des dépenses de fonctionnement que des recettes dans un contexte de hausse des investissements traditionnelle en fin de mandat et porté par les enjeux de transition écologique.

La hausse des dépenses de fonctionnement est expliquée principalement par l'effet sur la masse salariale de l'impact des revalorisations en année pleine alors que les recettes fiscales sont pénalisées par la baisse de l'inflation, support de la revalorisation des bases fiscales, et de la faiblesse du marché immobilier.

3. Chenôve, une ville qui poursuit sa mutation dans un environnement à fort besoin d'intervention publique

Avec une population de près de 22 000 habitants en 1975, la commune a vu sa population diminuer tendanciellement jusqu'au milieu des années 2010. Entre 2015 et 2021, la collectivité retrouve une dynamique de population positive avec un gain de population de 500 habitants sur la période, expliqué d'un côté par un solde naturel qui reste positif même s'il connaît une érosion (différence entre le taux de natalité et de mortalité) et une stabilité des entrées/sorties sur le territoire qui était jusqu'à présent déficitaire. La population de Chenôve est plus jeune que la moyenne nationale, avec 39 % d'habitants âgés de – de 30 ans (contre 29 % en moyenne).

La population active, parmi les habitants entre 15 et 64 ans atteint 70 %, soit environ 3 points de moins que la moyenne nationale. Ce niveau peut s'expliquer par une population statistiquement plus jeune et donc plus éloignée du monde du travail. Le taux de chômage se porte à 12,1 % de la population totale (17,4 % des actifs) en 2021, très au-dessus de la moyenne nationale. La structure de l'activité est composée à 70 % de l'activité de commerce et de service dont 33 % pour le seul commerce automobile. L'administration (11%) et la construction (13 %) complète la structure de l'emploi de la ville.

Le revenu médian des ménages fiscaux de la ville est de 18 650 € contre 23 080 € au niveau national. Ce fort décrochage explique également la part importante de population située sous le seuil de pauvreté, 28% soit le double de la moyenne nationale avec un pic à près de 40% pour les moins de 30 ans.

En conclusion, si la ville commence à retrouver une dynamique de population, elle fait face à des fragilités structurelles d'une population à fort besoin de politique publique.

B. UNE ABSENCE DE LOI DE FINANCES POUR 2025

Le projet de loi de finances présenté en 2024 par le gouvernement Barnier ayant été censuré, il n'y a aujourd'hui qu'une loi spéciale, rédigée à minima, pour permettre la poursuite du fonctionnement de l'Etat. La reprise de l'étude du projet, amendé par le gouvernement Bayrou, a démarré le 15 janvier au Sénat.

1. Les hypothèses de construction du budget de l'Etat

ÉCONOMIE FRANÇAISE	Exécution 2023	Prévision 2024	Prévision 2025
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 822	2 921	3 005
Variation en volume (en %)	1,1	1,1	1,1
Variation en valeur (en %)	6,5	3,5	2,9
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) ¹	0,8	2,0	0,8
Dépenses de consommation des ménages (en %)	0,9	0,7	1,3
Investissement des entreprises non financières (en %)	3,1	-1,9	0,6
Exportations (en %)	2,5	2,1	3,4
Importations (en %)	0,7	-1,1	2,6
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	4,8	2,0	1,8
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-99	-86	-81

Source PLF Initial 2025

Les principales hypothèses du PLF sont les suivantes :

- Une révision de la croissance à +0,9 % au lieu de 1,1 % pour tenir compte des incertitudes économiques
- Une poursuite de la baisse de l'inflation à + 1,4 % au lieu des 1,8 % initialement estimés
- Une stabilisation des investissements privés poussés par la détente monétaire.

Les prévisions des dernières années de l'Etat ont souvent été en décalage avec la réalité économique, du fait de forts aléas et d'un choix d'hypothèses optimistes. Les hypothèses actuelles, si elles restent incertaines vu le contexte national et international, apparaissent relativement équilibrées au niveau des aléas exogènes.

En milliards d'euros	2023	LFI 2024	2024 actualisé PLF 2025	2025 PLF
Besoins de financement	314,6	297,2	319,4	306,7*
Amortissement de la dette à moyen et long terme	149,6	155,3	155,1	174,8
Déficit à financer	173,0	146,9	166,6	135,6*

Agence France Trésor, Déficit de l'Etat en Mds €

Les objectifs de déficit public prévus en 2024 ont été largement dépassés avec un déficit qui représente 6,1 % du PIB sous l'effet d'une croissance moins importante qu'anticipée et d'encaissements fiscaux décevants. Ces montants, insoutenables à long terme, ont obligé l'Etat à prévoir un effort de redressement des comptes publics pour ramener le déficit de l'Etat à 5 % lors de la présentation initiale du projet de loi, actualisé à 5,4 % par le gouvernement de François Bayrou mi-janvier.

Pour ce faire, une proposition initiale d'économie de l'ordre de 60 Mds € avait été avancée dont un tiers correspondait à des hausses de recettes et la majorité à des réductions de dépenses, notamment 5 Mds € au niveau des collectivités territoriales.

François Bayrou a ramené le montant d'économie à 53 Mds € dans la version étudiée par le Sénat actuellement et dont les détails se précisent au fur et à mesure de l'examen parlementaire.

Parmi les premières pistes évoquées, côté dépenses, on retrouve une contribution des collectivités au redressement des comptes publiques ramenée à 2,2 Mds €, la baisse du budget des opérateurs de l'Etat de 5 %, des baisses de missions de l'Etat (Culture, Aide au développement, apprentissage). Côté recettes, la surtaxe de l'impôt sur les sociétés est conservée pour un gain espéré de 8 Mds € ainsi que des hausses de fiscalité sur les transactions financières et les hauts revenus. Le périmètre final de la loi de finances reste cependant assez flou, le gouvernement subissant déjà des revers dans la chambre qui lui est la plus fidèle.

2. Les dispositions spécifiques du projet de loi de finances concernant les collectivités territoriales

En l'absence de données actualisées jusqu'à récemment, la ville a fait le choix de construire son budget autour des dispositions du PLF initial. La réduction de l'effort demandé aux collectivités par le gouvernement de François Bayrou laisse penser que certaines des dispositions défavorables aux collectivités pourraient être abandonnées ou adoucies.

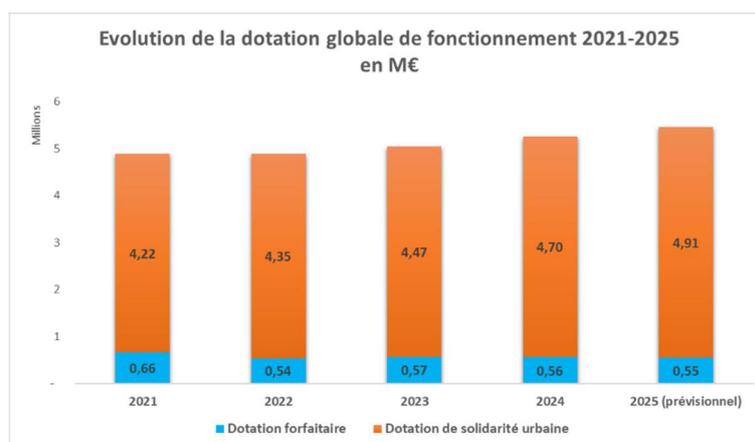
Concernant les mesures fiscales, le projet de loi de finance prévoyait une absence de dynamique de produit de taxe sur la valeur ajoutée perçue par les collectivités ainsi que la diminution des composantes issues de la réforme de l'ex taxe professionnelle (DCRTP et DTCE). Ces recettes n'étant pas dans le panier de la ville, il n'y a pas d'impact direct. Toutefois, la Région et le Département, fortement impactés par ces décisions, pourraient revoir leur périmètre de subventionnement et donc impacter in fine les comptes de la collectivité.

La mise en place du fonds de précaution a été abandonné et sera remplacé par un dispositif dit « **DILICO** ». Ce mécanisme consistera en la mise en réserve d'1,2 Md € de recettes 2025 des collectivités qui sera reversé sur les trois exercices suivants pour participer à la diminution du volume global de dépense publique. Il consistera en une ponction de 0,1 % à 2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités concernées pour la seule année 2025. Contrairement au fonds de précaution initial, il sera beaucoup plus largement financé par le bloc communal même si la ville de Chenôve devrait en être exonérée au titre de son classement DSU.

Concernant la **Dotation Globale de Fonctionnement**, principal concours financier de l'Etat, elle devrait augmenter de 290 M€ au lieu d'être stable, fléchée sur les enveloppes de dotations de solidarité rurale et urbaine, sans modifier de façon importante la part de dotation forfaitaire.

Les dotations seront notifiées fin mars - début avril aux différentes collectivités mais si la version votée au Sénat reste en l'état, la ville de Chenôve pourrait voir une stabilité de sa dotation forfaitaire

Concernant la part de solidarité urbaine, qui est destinée à prendre en compte la situation particulière de la ville de Chenôve afin de lui donner les moyens de mettre en œuvre des politiques destinées à corriger les inégalités sociales subies par une partie de ses habitants, une hypothèse similaire à 2024 a été intégrée dans l'esquisse budgétaire pour tenir compte de la hausse globale de la dotation.



La limitation du périmètre et du taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) prévue dans la précédente version du projet de loi de finances a disparu, ce qui signifie que la ville de Chenôve continuera à percevoir la part fonctionnement et la part investissement au taux actuellement applicable (16,404 %).

II. LES ORIENTATIONS POLITIQUES CADRANT LA CONSTRUCTION DU BUDGET

La préparation budgétaire pour 2025 vise à poursuivre la réalisation des objectifs du contrat de mandat, dans un contexte toujours marqué par la contrainte et l'incertitude.

Après des années marquées par une forte pression sur la section de fonctionnement, résultant de l'inflation des matières premières et de l'énergie ainsi que des mesures de revalorisations salariales décidées par l'Etat ou règlementaires, la collectivité voit ses marges de manœuvres fragilisées.

Dans ce contexte où les besoins restent importants, la Ville de Chenove a fait le choix du service public et de la proximité. Le budget 2025 s'articule donc autour d'un équilibre délicat de préservation de sa capacité financière et de services aux habitants.

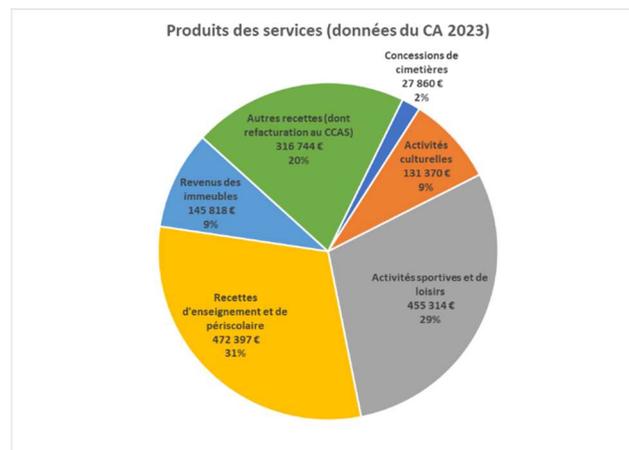
A. UNE TRAJECTOIRE DE RECETTE REALISTE ET RESPONSABLE

1. Valoriser le produit des services proposés par la Ville

Les nombreuses prestations proposées par la Ville aux cheneveliers et aux habitants de la métropole génèrent des montants importants de recette à travers la partie prise en charge par l'utilisateur. Etant donné la contrainte budgétaire de la ville et afin d'être plus en adéquation avec le coût réel des prestations qu'elle propose, la collectivité a déjà augmenté ses tarifs sur les précédents exercices dans le double objectif d'éviter un reste à charge trop important pour la collectivité et de rester attractif dans le périmètre métropolitain.

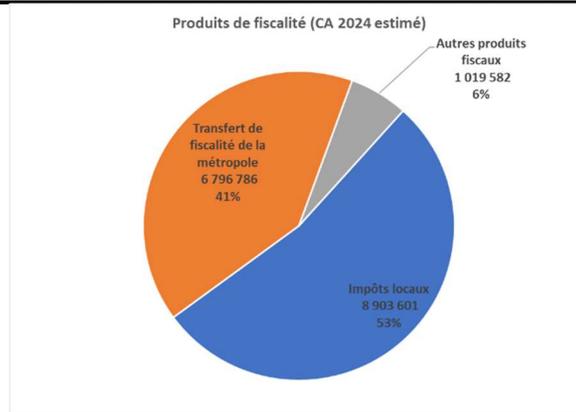
En comparaison des autres communes de l'agglomération, il apparaît aujourd'hui que la ville de Chenôve pratique des tarifs encore sensiblement inférieurs à la moyenne, ce qui, dans un contexte de forte contrainte budgétaire, apparaît comme un levier responsable à activer pour trouver des recettes supplémentaires et participer aux équilibres futurs du budget.

Un travail doit notamment être mené afin de rapprocher la facturation des prestations à destination des non-cheneveliers au coût réel dont le reste à charge est actuellement supporté par les impôts municipaux.



Les produits des services sont ainsi prévus en légère augmentation sur les prochains exercices pour tenir compte de la fréquentation des hausses de tarifs attendues. Les produits des immeubles devraient également augmenter sur la période du fait de la hausse du tarif des salles municipales et de la constatation de l'augmentation du nombre de locations.

2. Des taux de fiscalité maintenus dans un contexte difficile



Les recettes de fiscalité sont principalement constituées du produit des impôts locaux, de la fiscalité reversée par la métropole et de diverses taxes communales. Elles ont connu une dynamique annuelle comprise entre 1,5 % et 2 % sur les précédents exercices, poussées par l'effet de l'inflation sur les bases d'imposition. La hausse devrait être mécaniquement plus modérée sur les prochains exercices.

La Ville a maintenu le choix majeur de ne pas augmenter les taux de fiscalité des impôts directs locaux, notamment de taxe foncière, afin d'éviter d'ajouter des charges supplémentaires aux contribuables. Le produit a tout de même augmenté sur les derniers exercices du fait du développement du parc immobilier et de la hausse mécanique de l'assiette liée à l'inflation. Entre 2021 et 2024, le produit annuel a progressé d'environ 1 M€ pour s'établir à environ 8,9 M€.

La baisse attendue de l'inflation et la stabilité des taux devraient entraîner une augmentation modérée du produit de fiscalité à des niveaux de 1,5 % à 2 % par an. Les livraisons importantes de logements sur les exercices 2024 et 2025 entraîneront également une hausse mécanique du produit foncier sur les prochains exercices, étant donné la limitation de l'exonération applicable depuis le 1er janvier 2023.

Les recettes reversées par la Métropole ont diminué ces dernières années du fait de l'application du pacte financier et fiscal qui représente une perte nette de 150 K€ depuis 2021 pour s'établir à 6,8 M€ en 2024. La dotation de solidarité communautaire devrait rester stable jusqu'en 2026, à la révision des critères de pondération près, alors que l'attribution de compensation devrait continuer à diminuer légèrement.

Enfin, la collectivité perçoit plusieurs produits de fiscalité indirects. Il s'agit notamment de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement qui a connu une forte diminution sur les derniers exercices du fait de l'atonie du marché immobilier, représentant un produit d'environ 300 K€ en 2024 contre près de 800K€ en 2021, de la taxe sur la consommation finale d'électricité et de la taxe locale sur la publicité extérieure dont la récente hausse de tarif a permis d'atteindre un produit de 380 K€ pour 2024.

3. Un niveau de dotation incertain eu égard aux perspectives financières de l'Etat

Les dotations constituent, après les produits de fiscalité, la principale ressource de fonctionnement de la collectivité. Elles sont majoritairement composées des dotations de l'Etat, les subventions des différents échelons de collectivité de l'Etat ainsi que des subventions versées par la CAF dans le cadre de la gestion des crèches municipales. La dynamique constatée principalement sur la dotation de solidarité urbaine devrait perdurer dans les années à venir même si le contexte financier fait craindre la diminution ou la perte d'un certain nombre d'autres dotations dont bénéficie la collectivité.

La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat est augmentation sensible sur les dernières années, l'écrêtement constaté sur la dotation forfaitaire étant compensé par l'augmentation globale de l'enveloppe de solidarité urbaine. Elle représente un montant de recette de 5,3 M€ en 2024 et devrait continuer de progresser, sauf en cas de dispositions plus contraignantes pour les collectivités locales dans les prochaines lois de finances.

Les subventions de la CAF qui avaient fait l'objet d'une inscription prudente en 2024 avec un montant inférieur à 1 M€, devraient atterrir à 1,1 M€ suite au travail important mené pour capter au mieux les subventions pour lesquelles la collectivité était éligible.

Les autres dotations et subventions consistent en une multitude de dossiers « mineurs » en termes de montant unitaire mais participent fortement à l'équilibre du budget.

La collectivité a poursuivi sa stratégie de recherche approfondie de subventions en 2024, estimant qu'il s'agit là d'une des réponses à apporter à la diminution des marges de manœuvre financière des collectivités. Il s'agit toutefois de dossiers impliquants un suivi technique complexe eu égard à la multiplication des différents règlements d'intervention des acteurs financeurs. L'objectif d'une meilleure efficacité dans la recherche et le suivi des subventions reste aujourd'hui un enjeu majeur pour la collectivité, il n'en reste pas moins un objectif au long cours qui doit trouver sa place dans le nouvel organigramme des services.

B. LES PRINCIPALES HYPOTHESES DE DEPENSE

1. Une maîtrise de la trajectoire des dépenses de personnel

Les derniers exercices ont enregistré une forte progression des dépenses de personnel sous l'effet combiné de l'augmentation structurelle de la masse salariale, dit glissement-vieillesse-technicité, et des mesures relatives à l'inflation : hausse du SMIC, augmentation du nombre et de la valeur du point d'indice. Ces éléments ont conduit à une progression de la part des dépenses de personnel dans le budget général pour représenter environ 65 % de la section

de fonctionnement, évolution représentative de l'aspect structurellement inflationniste de ces dépenses.

La trajectoire des dépenses de personnel est donc essentielle à la stratégie financière pluriannuelle de la collectivité. Devant l'importance des contraintes qui pèsent sur le budget de la ville, l'objectif est une stabilité de la masse salariale sur les prochains exercices qui implique un pilotage rigoureux pour contenir leur progression naturelle. Cela se traduira par un examen critique des postes devant être remplacés suite à des départs ou fin de contrats ainsi que par la réaffectation de moyens humains existants.

Cet exercice est rendu également nécessaire par la progression attendue des cotisations retraites, telles qu'inscrites dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale qui prévoyait une hausse de 4 points du taux de CNRACL en 2025, 2026 et 2027. Face à l'incertitude engendrée par l'absence de loi de finances, la collectivité a décidé d'adopter une position prudente en intégrant cette hausse dans ses futures propositions budgétaires et dans la trajectoire pluriannuelle pour la collectivité. A titre d'illustration, la hausse de cotisation représente un effort net de 250 K€ annuels.

2. Des dépenses de fonctionnement marquées par la poussée inflationniste

La collectivité a subi pleinement la poussée inflationniste des dernières années sur des postes de dépenses aussi importants que les fluides (+ 500K€ depuis 2021 soit une hausse d'environ 45 %), l'alimentation, les contrats de maintenance ou de prestation de services.

Des mesures ont été mises en place pour contenir l'évolution des prix avec une optimisation de la stratégie d'achats (définition précise du besoin, massification, respect des règles de la commande publique), des démarches d'économie d'énergie (fermeture des locaux pendant la période des vacances de fin d'année) dont l'impact est en train d'être estimé ainsi que la mise en place d'une gestion proactive du patrimoine. Ces démarches d'optimisation seront poursuivies sur les prochains exercices afin de tendre vers toujours plus d'efficacité dans l'utilisation des deniers publics, quand bien même il peut s'avérer difficile de quantifier les gains apportés.

Par ailleurs, la diminution de l'inflation, notamment autour des prix de l'énergie, devrait également aider la collectivité à contenir l'évolution de ces dépenses sur les prochains exercices.

La Ville continue de développer son action auprès de la jeunesse avec la poursuite des chantiers éducatifs, le travail mené sur les projets de courts séjours et l'ouverture d'une nouvelle structure pour la jeunesse prévue en 2025 sous forme de café solidaire.

Des moyens conséquents restent alloués en faveur de la culture à travers le financement du conservatoire, de la bibliothèque et plus largement de l'animation culturelle centrée autour du Cèdre. L'accès à la culture reste un enjeu sociétal majeur auquel la Ville souhaite répondre.

Il en va de même pour les activités sportives avec le financement du centre nautique et des séjours proposés par la Ville.

L'éducation reste une priorité et conserve des moyens matériels et humains importants dans les différentes structures d'enfance et de petite enfance.

3. Une volonté forte de maintenir le niveau des subventions au CCAS et aux associations

Le centre communal d'action sociale de Chenôve bénéficie d'un budget autonome pour lequel la ville verse une subvention qui permet son équilibre. Tout comme la ville, ce budget a été fortement impacté par l'inflation mais également par les impacts de la loi Ségur et l'installation provisoire dans de nouveaux locaux qui ont amené la ville à contribuer de façon de plus en plus importante à l'équilibre.

Dans un contexte de restriction budgétaire, il a été décidé de maintenir le niveau de la subvention au CCAS en 2025 au niveau de 2024.

Du côté des associations, un travail important est mené par les offices municipaux pour faire en sorte que les moyens mis à disposition aillent aux associations qui en ont le plus besoin dans une enveloppe budgétaire globalement stable par rapport à 2024. Cette démarche d'évaluation et d'audit continuera à se développer dans les années à venir pour servir l'objectif de doter de façon juste les associations chenevelièrises en fonction de leurs activités et de leurs besoins financiers réels.

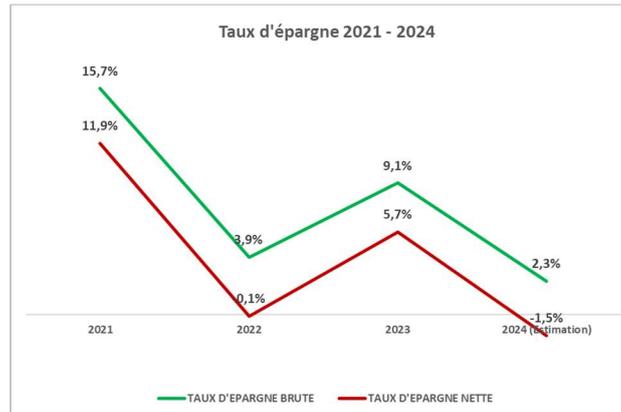
La collectivité poursuit ainsi son soutien sans faille au CCAS, afin de ne pas pénaliser les publics les plus fragiles qui bénéficient du champ de compétence et de politiques publiques déployés sur le territoire. Le budget du CCAS est travaillé en complémentarité avec celui de la ville de Chenôve. Les moyens alloués à ses agents, le cadre réglementaire et l'ensemble des procédures appliquées sont fixés de concert.

La ville de Chenôve bénéficie également d'un tissu associatif important qui participe à la dynamique et à la richesse de son territoire. Dans un contexte de tarissement des ressources des associations, la collectivité a décidé de préserver le montant global de subventions alloué aux associations.

C. L'EVOLUTION DE L'EPARGNE DE LA COLLECTIVITE

L'épargne constitue comptablement la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Elle représente la capacité financière de la collectivité à couvrir ses investissements par la mobilisation de ses ressources courantes.

On utilise habituellement l'indicateur de taux d'épargne brute, c'est-à-dire l'épargne exprimée en proportion des recettes réelles de fonctionnement. Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée à l'investissement et au remboursement de la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant.

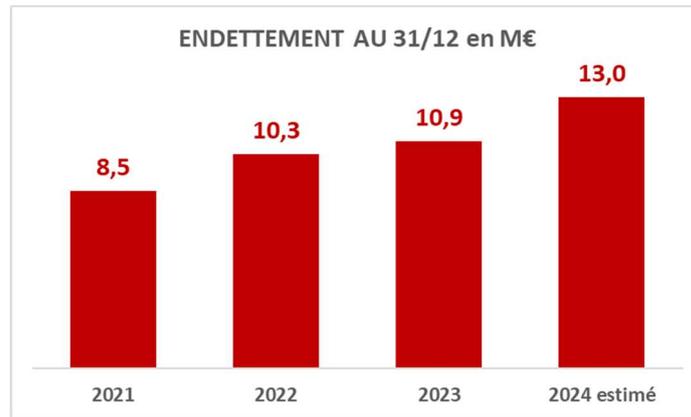


L'évolution de l'épargne est assez erratique sur les derniers exercices mais apparaît structurellement en dégradation. Le niveau atteint en 2024 est comparable à celui de 2022 et nécessite de retrouver des marges de manœuvre afin de pouvoir supporter les investissements à venir.

Les prévisions d'épargne des exercices ultérieurs devraient remonter sous l'effet des hausses de recettes de fonctionnement et d'un objectif de rationalisation important des dépenses de fonctionnement (effort sur la masse salariale, réinterrogation de certains périmètres d'actions, efficacité de la démarche d'achat...).

D. SITUATION DE LA DETTE AU 31/12/2024

En 2024, deux emprunts ont été mobilisés pour un total de 3 082 500 €. Dans le détail, il s'agit de l'emprunt souscrit l'an passé auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 1 143 500€ au taux de 3.83% sur 20 ans a été mobilisé sur l'exercice ainsi que d'un emprunt souscrit et mobilisé dans l'année auprès de la Caisse des Dépôts pour un montant de 1 939 000 € indexé sur le livret A + 60 points de marge sur 20 ans.



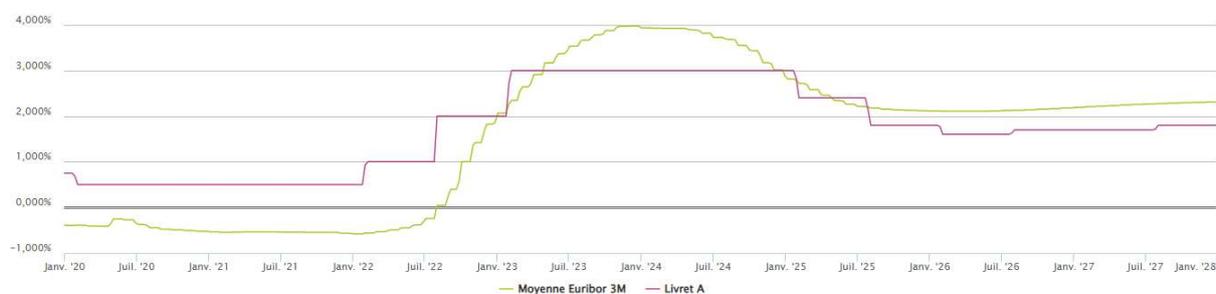
L'endettement est compris comme portant sur les emprunts effectivement mobilisés dans l'année et non simplement souscrits. Dans le DOB de l'an dernier, avait été comptabilisé en 2023 un emprunt de 1,1 M € souscrit en fin d'année mais mobilisé en 2024. Il a été intégré à la progression de l'encours 2024 dans le graphique ci-dessus afin de refléter au plus juste l'évolution de l'endettement de la collectivité.

La collectivité a également remboursé 975 182 € de capital durant l'exercice. L'encours de dette a donc progressé de 2,1 M€ sur l'exercice pour se porter à 13,0 M€.

Le taux moyen annuel de la dette progresse de 0.39 points en 2024 pour s'établir à 2,54 % du fait de l'extinction progressive de la dette à taux faible remplacée par des emprunts récents aux conditions moins favorables. En effet, une brusque remontée des taux a eu lieu entre 2022 et 2024 qui est venue corriger les conditions extraordinairement favorables qui avaient cours. Les prévisions d'évolutions des indices indiquent une projection à la baisse en 2025 et sur le début 2026 avant de se stabiliser sur le plus long terme.

L'anomalie que constituait les emprunts à taux nuls voire négatifs connu ces dernières années ne devrait pas se reproduire rendant un coût réel à la dette en termes d'intérêts financiers.

Evolution de deux indices courants (hors marges)

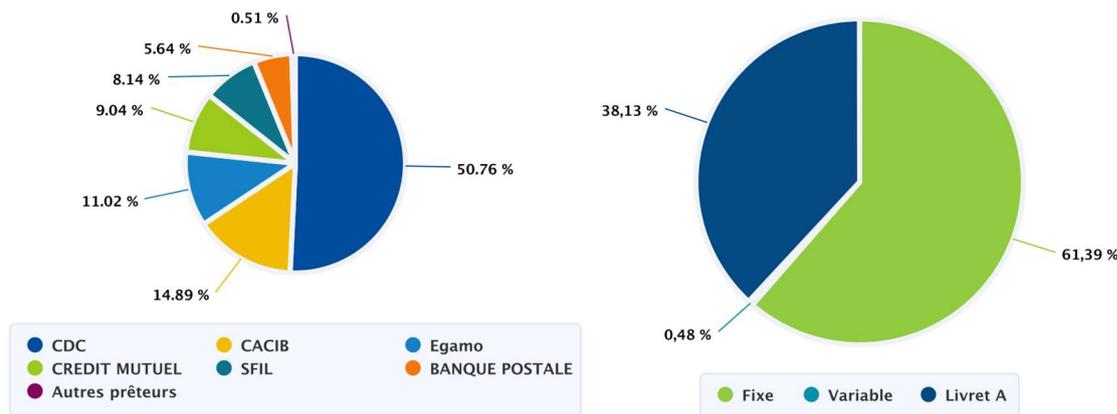


Source Finance Active

Sans modification par rapport à l'année précédente, l'ensemble des emprunts se situe en cotation A1 dans la classification établie selon la charte de bonne conduite en matière d'emprunt des personnes publiques. La structure et les index utilisés pour le calcul des taux sont donc sans risque.

Un état de la dette sera annexé au compte administratif 2024 et au budget primitif 2025 comme tous les ans, afin d'en présenter l'ensemble des caractéristiques.

Présentation synthétique de l'encours de dette au 31/12/2024 par type de taux et par prêteur



Source Finance Active

Les projets d'investissement ont été dimensionnés et échelonnés de manière pluriannuelle pour limiter une progression trop rapide de l'endettement qui serait coûteuse pour la collectivité. Sur 2025, la dette nouvelle devrait s'établir autour de 3 M€ et l'encours progresser de moins de 2 M€ compte tenu du remboursement en capital de la dette de l'année 2025. Plus globalement, le besoin de financement annuel des prochains exercices devrait augmenter en lien avec les projets d'investissement dans une fourchette comprise entre 3 et 6 M€ suivant l'état d'avancée des projets.

E. LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE



Le rapport d'orientation budgétaire doit afficher l'état des stocks de dépenses restant à réaliser pour les opérations gérées en pluri-annualité. Pour la ville, il s'agit des quelques opérations majeures d'investissement détaillées dans le tableau ci-dessous.

Code programme	Libellé du programme	Montant de l'AP	CP réalisés antérieurs	CP 2024 prévus	CP 2025 prévus	CP 2026 prévus	CP 2027 prévus	CP 2028 prévus	CP 2029 et ultérieurs prévus
PGM	Reconstruction déconstruction du gymnase*	7 168 170	4 739 993	485 007					
INFO DIGIT	Déploiement de panneaux d'information digitaux	200 000	-	-	200 000				
BATPLATEAU	Reconstruction du centre de loisirs du plateau de Chenôve	4 883 900	120 586	294 452	3 287 339	1 181 523			
REHA BIBLI	Réhabilitation et extension de la bibliothèque François Mitterrand	8 833 500	481 984	950 000	3 833 472	3 464 022	104 022		
INCENDIEHDV	Réhabilitation et sécurisation du bâtiment de l'hôtel de ville et CCAS suite aux incendies	7 429 036	20 964	1 450 000	3 958 072	2 000 000			
GSVIOLETTE	Réhabilitation du groupe scolaire des Violettes	13 600 000	-	-	500 000	1 500 000	3 000 000	3 000 000	5 600 000
TOTAL		42 114 606	5 363 527	3 179 459	11 778 883	8 145 545	3 104 022	3 000 000	5 600 000

- Gymnase du mail : L'opération s'achève en 2024. Elle ne produira pas de coûts supplémentaires.
- Déploiement de panneaux digitaux d'information : Cette opération devrait démarrer en 2025 avec le déploiement d'un panneau au lieu des deux initialement envisagés. L'intégralité de l'enveloppe ne sera donc pas consommée.
- Reconstruction du centre de loisirs du plateau : Les marchés de travaux sont en cours d'analyse.
- Réhabilitation-extension de la bibliothèque : La phase d'étude est achevée et les marchés de travaux devraient débuter en 2025. Le montant total du programme est financé à 80 % par des subventions.

L'autorisation de programme s'élève actuellement à 8,883M€ TTC et la collectivité met tout en œuvre pour contenir le projet dans cette enveloppe. Les décaissements monteront en charge en 2025 et 2026.

- Sécurisation et réaménagement de l'hôtel de ville et du CCAS : suite aux incendies de l'année 2022, des études ont été engagées pour sécuriser l'hôtel de ville et réinstaller les services dont les locaux ont été incendiés. Etant donné les contraintes budgétaires actuelles, le projet a été optimisé et un phasage des travaux est prévu. La police municipale a d'ores et déjà réinvesti d'anciennes salles de formation non utilisées au sein de l'hôtel de ville. Les locaux du CCAS, le guichet unique et le traitement des archives devraient faire l'objet de travaux prochainement.
- Groupe scolaire Les Violettes : Après la nouvelle phase d'étude menée en 2024, une autorisation de programme pour la réhabilitation de l'intégralité du groupe scolaire a été votée en novembre 2024 pour un montant total de 13,6 M€ avec un lancement prévisionnel des travaux courant 2026.

A ces projets d'investissement identifiés viennent s'ajouter les investissements courants de la collectivité pour l'amélioration et la préservation du patrimoine immobilier et mobilier existant. Ces investissements devraient représenter une enveloppe d'environ 1,5 M€ par an sur les prochains exercices.

Enfin, la SPLAAD gère deux ZAC, Kennedy et Centralité, pour le compte de la ville qui amèneront la ville à continuer à verser des avances qui suivront l'avancée des travaux.

La ville de Chenôve reste mobilisée sur l'adaptation de ses structures et de son offre de service à la transition écologique, c'est pourquoi elle continuera donc de développer ses actions en faveur de la transition écologique, avec notamment :

- la poursuite des aménagements sur l'espace public (aménagement de parc, création et/ou entretien d'îlot de fraîcheur, renaturation des cours d'école, etc.)
- la rénovation énergétique des bâtiments communaux
- le passage au LED de l'éclairage public et du Cèdre

III. ETAT DU PERSONNEL

Dans le cadre des missions essentielles de notre collectivité, la gestion des ressources humaines occupe une place centrale. Les agents territoriaux constituent le principal levier pour la mise en œuvre des politiques publiques et la réalisation des projets stratégiques de notre territoire. Ainsi, l'optimisation de nos ressources humaines et l'anticipation des évolutions sont des enjeux majeurs pour le pilotage budgétaire.

Cette section du Rapport d'Orientation Budgétaire vise à présenter les grandes orientations en matière de gestion des effectifs, de masse salariale et de stratégie RH pour l'année à venir. Elle s'inscrit dans un contexte où les collectivités territoriales doivent concilier l'exigence de maîtrise budgétaire avec la nécessité d'assurer un service public de qualité.

Le budget 2025 de la Ville de Chenôve s'élabore dans un cadre économique particulièrement tendu, où la rigueur budgétaire devient plus que jamais nécessaire. Après une année 2024 marquée par une inflation élevée et des décrets impactant directement les ressources humaines, la Ville continue de faire face à un environnement économique incertain, aggravé par les tensions géopolitiques mondiales. Ces facteurs ont un impact direct sur les finances publiques et imposent des ajustements indispensables.

Le budget 2025 devra ainsi concilier la poursuite des objectifs du contrat de mandat et des impératifs budgétaires stricts. La pression sur les finances publiques s'intensifie, particulièrement en raison de la hausse des dépenses salariales, alimentée par plusieurs réformes gouvernementales non compensées. Ces évolutions obligent la Ville à réexaminer sa politique d'effectifs et à envisager une réduction de ceux-ci afin de maintenir l'équilibre financier.

A. CONTEXTE BUDGETAIRE RESTREINT ET IMPACT SUR LA MASSE SALARIALE

Les dépenses de personnel, représentant environ 65% des dépenses réelles de fonctionnement, constituent un poste majeur du budget de la Ville. En 2025, elles devraient continuer à augmenter en raison de certaines mesures décidées par le gouvernement et des réformes qui affectent directement la masse salariale. Principalement l'augmentation du taux de cotisation des employeurs à la CNRACL et la participation obligatoire de l'employeur à la protection sociale complémentaire, qui auront un impact considérable sur les finances.

Face à cette situation, le budget 2025 doit répondre à un double défi : maintenir les services publics dans un contexte de hausse des coûts tout en réduisant les charges salariales. La gestion de la masse salariale, déjà très contraint, nécessite un contrôle strict des effectifs et des dépenses liées aux ressources humaines. La Ville se voit contrainte de mettre en place une politique de réduction des effectifs, en particulier au niveau des postes non essentiels, afin de limiter l'impact des réformes salariales et des hausses de charges sociales.

1. Optimisation des ressources humaines et réduction des effectifs

L'optimisation des ressources humaines devient impérative. L'effort de rationalisation des effectifs a déjà été amorcé avec la mise en place d'un nouvel organigramme et la mutualisation de certaines fonctions entre services. Dans cette perspective, quatre postes ont été gelés en 2024 et cette démarche sera poursuivie et renforcée pour 2025, avec une attention particulière portée à la gestion des départs à la retraite et au remplacement des agents. La Ville procédera à une étude approfondie pour chaque départ, afin de limiter les remplacements et de concentrer les ressources sur les services essentiels.

L'évolution prévisionnelle des effectifs pour 2025 repose sur une gestion stricte des recrutements, avec la suppression de certains postes et une priorisation des besoins. Le remplacement des départs en retraite sera encadré de manière stricte, et seules les positions indispensables seront pourvues. Cette réduction des effectifs visera à maîtriser la masse salariale tout en préservant la qualité du service public.

2. Impact des réformes sur la masse salariale

La masse salariale sera fortement impactée par plusieurs réformes statutaires qui entraîneront une augmentation continue des dépenses :

Ces mesures engendrent un surcoût significatif pour la collectivité. Dans ce contexte, toute nouvelle revalorisation de la valeur du point d'indice, ou toute mesure supplémentaire en cours d'année, viendrait fragiliser les équilibres budgétaires du projet pour 2025.

3. Maîtrise des dépenses et redéploiement des ressources

La Ville continuera le déploiement d'outils de gestion performants pour suivre et maîtriser la masse salariale. Pour exemple, la mise en place de l'outil de gestion du temps de travail permettra de mieux anticiper les charges salariales et de limiter les heures supplémentaires non maîtrisées.

Ce dispositif, combiné à une réorganisation de certains fonctionnements tels que les astreintes techniques qui voient leur organisation revue pour optimiser les coûts engendrés, permettront de dégager des économies tout en préservant les services essentiels.

B. EVOLUTION DES EFFECTIFS ET AJUSTEMENTS NECESSAIRES

Le 1er janvier 2025, l'effectif de la Ville (à laquelle s'ajoute l'entité du Centre communal d'action sociale) se compose de 422 agents, dont 291 titulaires et 131 contractuels. L'effectif global est en baisse par rapport à 2024 (451 agents), pour rappel quatre postes n'ont pas été remplacés et la proportion d'agents contractuels a diminué suite à des non renouvellements de contrats liés aux efforts de déprécarisation des emplois. Toutefois, face à la nécessité d'ajuster les dépenses publiques, la Ville devra réduire davantage ses effectifs dans certaines directions.

L'évolution des effectifs en 2025 dépendra des départs en retraite et des remplacements étudiés au cas par cas. L'objectif est de stabiliser les effectifs tout en optimisant la répartition des ressources. Des efforts seront également déployés pour mieux définir les rôles de chaque direction et service, avec une attention particulière portée aux services supports, afin de dégager des économies d'échelle. En 2025, au moins trois agents partiront en retraite et ne seront pas remplacés.

Le nouvel organigramme des services a permis de clarifier les rôles de chaque direction, service et agent, tout en favorisant une gestion plus transversale et mutualisée des tâches.

L'identification de certaines directions comme services supports ont permis un gain de temps et une optimisation des achats et prestations, facilitant ainsi la négociation des coûts.

C. TEMPS DE TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le déploiement de l'outil de gestion du temps de travail, lancé en 2023, s'est poursuivi en 2024 et sera finalisé au premier trimestre 2025 au sein de toutes les directions de la collectivité. Cet outil permet d'ores et déjà d'optimiser la gestion du temps de travail de chaque agent, en tenant compte des spécificités liées à chaque fonction.

Depuis 2023, l'adhésion au CNAS a permis de renforcer l'action sociale au bénéfice des agents. Ces prestations viennent compléter celles offertes par le Comité d'Action Sociale de l'Agglomération Dijonnaise, auquel la Ville de Chenôve a adhéré en janvier 2019. Ce dispositif social complémentaire sera reconduit en 2025, conformément aux détails financiers définis dans la délibération adoptée le 12 décembre 2022.

Le régime indemnitaire mis en place est ajusté en fonction des responsabilités des agents, avec pour objectif de rester compétitif vis-à-vis des autres collectivités locales.

Le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 entré en vigueur le 29 juin 2024 a institué un nouveau régime indemnitaire pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emploi de la Police municipale par le biais du versement d'une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE). Les dispositions prévues par ce texte sont mises en place depuis le 1er janvier 2025.

Des actions régulières de prévention sont organisées, notamment durant la semaine de la santé. Par ailleurs, des équipements de travail ergonomiques sont fournis aux agents présentant des pathologies ou exerçant des métiers à risques, afin de garantir une bonne qualité de vie au travail. Une campagne de formation aux gestes qui sauvent a permis de former la quasi-totalité des agents de la ville en interne.

La collectivité continuera à verser sa cotisation annuelle au CNFPT, et privilégiera les formations gratuites proposées par cet organisme. Toutefois, les agents pourront toujours accéder à des formations payantes, qu'il s'agisse de leur développement professionnel continu ou de projets spécifiques.

Un groupe d'assistants de prévention est effectif depuis novembre 2024 et participe activement à l'élaboration du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) en lien avec le conseiller en prévention des risques professionnels.

En conclusion, le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 pour la gestion des ressources humaines de la Ville de Chenôve présente une vision claire des ajustements nécessaires face à un environnement économique contraint. La maîtrise de la masse salariale, combinée à une

gestion rigoureuse des effectifs et à une rationalisation des ressources, représente un levier essentiel pour garantir la pérennité des services publics tout en respectant les impératifs budgétaires.

L'optimisation des ressources humaines s'inscrit dans une démarche proactive, avec des ajustements ciblés en matière de recrutement, de réorganisation des services et de gestion du temps de travail, afin de répondre aux défis imposés par les réformes gouvernementales et l'évolution des finances publiques.

Les efforts en matière de conditions de travail et de prévention témoignent de la volonté de maintenir un environnement de travail de qualité, tout en assurant un service public efficace et adapté aux besoins de la population. En 2025, la Ville devra continuer à faire preuve d'agilité, d'anticipation et de rigueur pour faire face à la fois aux contraintes financières et aux attentes légitimes des agents et des usagers.

Dans ce cadre, la réduction des effectifs et la priorisation des missions demeurent des choix stratégiques incontournables pour garantir un équilibre financier tout en préservant l'essentiel : l'efficacité et la proximité du service public.